ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissement français du sang

Question écrite n° 69083

Texte de la question

M. Marc Dolez rappelle à Mme la ministre de la santé et des sports les termes de la réponse qu'elle a apportée à la question écrite n° 45156, publiée au Journal officiel du 22 décembre 2009, concernant les moyens qui sont accordés à l'Établissement de transfusion sanguine (ETS) Nord de France. Pour compléter cette réponse, il lui demande de lui indiquer le montant du budget de fonctionnement alloué à cet établissement.

Texte de la réponse

L'établissement de transfusion sanguine (ETS) du Nord fonctionne sur ses ressources propres, le budget validé par la direction financière du siège est défini en fonction des recettes de l'établissement (liées à la vente de ses produits) et de ses dépenses. Le budget annuel pour l'ETS du Nord est actuellement de 85 millions d'euros.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez
Circonscription : Nord (17e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69083
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 avril 2010
Question publiée le : 19 janvier 2010, page 503
Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4317